

Conditions de candidature

1- Être de nationalité ivoirienne (La condition de nationalité ivoirienne n'est pas exigée pour les candidats au recrutement par contrat) ;

2- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Doctorat ou diplôme équivalent ;
- Diplôme d'Ingénieur de conception agréé par l'Etat ;
- Diplôme d'Architecte ;
- Diplôme d'Expert-comptable ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure (DECS) ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure et Financière (DECSF).

3- Être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2021 pour les Recrutements Nouveaux ;

4- Seuls les fonctionnaires des grades B3, A3 ou A4 justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans leur emploi actuel peuvent faire acte de candidature.

Pièces à fournir

1- Une (01) demande manuscrite de candidature adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

2- Un (01) Extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (datant de moins de six (06) mois à la date d'ouverture du concours) ;

3- Un (01) certificat de nationalité ;

4- Un casier judiciaire (datant de moins de trois (03) mois) ;

5- Un (01) certificat de non bégaiement délivré par un médecin de la structure sollicitée (le cas échéant) ;

6- Un (01) curriculum vitae ;

7- Une (01) photocopie légalisée du BAC ou diplôme équivalent ;

8- Une (01) photocopie légalisée de tous les diplômes obtenus après le BAC ou diplôme équivalent (diplôme, certificat du diplôme ou de l'attestation du diplôme), plus la traduction en français (le cas échéant) ;

9- Une (01) attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;

10- Une (01) attestation d'homologation pour tous les diplômes obtenus dans un établissement privé d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire et ceux obtenus en formation continue ;

11- Une (01) photocopie du dernier acte administratif de nomination ou d'avancement dans l'emploi, pour les fonctionnaires ;

12- Une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de l'attestation d'identité ou du Passeport ;

13- Un (01) extrait d'acte de mariage pour les candidates mariées ;

14- Un (01) exemplaire de la thèse ou du mémoire, plus le résumé en français ;

15- Une (01) copie de chaque publication scientifique (le cas échéant) ;

16- Les titres et travaux (Le cas échéant) ;

17- Le reçu de paiement des frais d'inscription et d'analyse du dossier (50.000 f CFA).